

Procès-verbal

Commission de la formation et de la vie
universitaire
24 Février 2014

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers s'est réunie en séance plénière le 24 février 2014 à 14h30 dans la salle du conseil, 40 rue de rennes, sous la Présidence de M. Saint-André, Président de l'Université.

PELTIER Didier -Vice Président CEVU	Présent
ALENET Wilhelmine suppléante : Marine PAILLOT	Présent
ALLAIN Philippe	Procuration à Didier Peltier
ARTUS Rémy suppléant : Félix CHAILLOU-DELECOURT	Présent
AVIGNON Carole	Procuration à Didier Peltier
BALLOUCHE Aziz	Absent
BORDET Laurent	Procuration à Christelle Traon
BOUCHÉ Tatiana suppléant : Arthur PIRAUX	Présente
CALENDA Alphonse	Présent
CHALLENGE DE CEVINS Mathias suppléante : SANTOS VALERIO Margarida	Présent
CHAS Corentin suppléante : Charlotte VIAIRON	Présent
COUTANT Régis	Présent
CULLIERE Aurore suppléant : Guillaume LEVAVASSEUR	Présente
DANIEL Christophe	Présent
DAVID Anne-Laure	Présente
DIALLO Cheick Tidiani suppléante: DIABATE Djelika	Présent
DODIER Loulou suppléante : Léa CLAVIER	Procuration à Maurine Péron
DUCHÉNE Thibaut suppléant : Martial LAUNAY	Présent
DUCLOS Anaïs suppléant: FLORO Wenceslas	Présente
GROS Olivia suppléante: PELLETIER Léonie	Présente
GUERIN Fabrice	Présent
HULSMANN Guido	Présent - Procuration Félicien Lemaire à partir 16h45
JOUSSET Nathalie	Absente
LAHEURTE Cyrille	Absent
LEMAIRE Félicien	Présent
LENOIR Pascal	Présent
LERICHE Philippe	Présent
LEVAILLANT Mathieu suppléante : GELINEAU Florine	Présent
LUSSON Nathalie	Procuration à Christelle Traon
MALLET Sabine	Présente
NEAU Elise suppléant : MAHMAL Youssef	Présente
PALMERO Sandra	Absente
PELLERIN Nicolas suppléant : PÉNARD Adrien	Présent
PÉRON Maurine Suppléante : COZIC Elisa	Présente - Procuration Elisa Cozic à partir de 17h20
PLAUD Ghislaine	Présente

PULIDO Loïc	Présent
RULENCE David	Présent
SEASSAU Aymeric	Procuration à Stéphane VIDAL
TRAON Christelle	Présente - Procuration à Fabrice Guérin à partir de 18 heures
VIDAL Stéphane Suppléant : Axel NEAU	Présent

♦ **Membres présents invités :**

M. Amiard, Vice Président Vice-président délégué au Développement du numérique

Mme Bernard, vice-présidente déléguée à la formation tout au long de la vie et à la valorisation pédagogique

Mme Richard, Doyen de la Faculté de médecine

Mme Favreau, Doyen de la Faculté de Droit, Economie et Gestion

M. Schaub, Directeur de l'UFR Sciences

Mme Bouvier, Administratrice provisoire, IUT

M. Dumas, Assesseur à la pédagogie, Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines

Mme Rey, Assesseur à la pédagogie, ITBS

M. Latouche, Directeur de la formation continue

M. Piétrini, Directeur adjoint, SUAPS

Mme Pebarthe, enseignant chercheur, ITBS

M. Clere, enseignant chercheur, UFR SPIS

M. Rexand Galais, enseignant chercheur

1. Informations	5
1.1. Projet de partenariat entre l'IUT (DUT GMP : Génie Mécanique et Productique) et l'ENSAM (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers)	5
1.2. Modification du calendrier des commissions VAP (Validation des Acquis Professionnels)	7
1.3. Parution de nouveaux arrêtés :	7
2. Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2014	8
3. Election du Vice Président Etudiant (VPE)	8
3.1. Candidature de Maurine Péron (annexe 1)	9
3.2. Candidature de Corentin CHAS (annexe 2).....	11
4. Elections des représentants étudiants au sein des commissions et conseils de gestion des services communs.....	14
5. Accord cadre entre l'Université d'Angers et l'ESA	18
6. Convention d'enseignement relative au master 1 Biologie et Technologie du Végétal entre l'Université d'Angers et l'ESA	18
7. Création du diplôme universitaire (DU) : DU "Handicap : participations et compensations".....	18
8. Modification de la maquette de la licence professionnelle intervention sociale "spécialité coordination, handicap et vieillissement"	19
9. Cadrage des UEL (Unités d'Enseignement Libre)	19
10. Intégration du magistère "tourisme" dans le cadre du LMD.....	21
11. Création d'un parcours restauration en Licence 3ème année Ingénierie des Services	21
12. Présentation de la Charte Anti plagiat (annexe 3)	22

1. Informations

M. Peltier félicite les nouveaux étudiants élus pour leur engagement. Il souligne également la forte participation des étudiants au niveau de l'accueil des familles et des futurs élèves durant les journées portes ouvertes.

M. Saint-André remercie également les étudiants pour leur contribution lors des journées portes ouvertes. Participant à une réunion à Rennes sur la mise en place de la CUE, il n'a pas pu être présent aux portes ouvertes cette année. Compte-tenu de l'ordre du jour, il ne souhaite pas aborder le point sur la CUE durant cette séance. Un point d'avancement sur le projet de CUE sera fait plus largement à la prochaine réunion de la CFVU. Il indique cependant que depuis l'assemblée générale de janvier, le projet a été validé par le Ministère. Le document de travail soumis au Ministère sera diffusé dans les prochains jours. Une boîte à questions sera créée sur le site web de l'Université.

M. Peltier rappelle que seuls les élus titulaires participent au conseil. Les suppléants pourront venir présenter leur candidature aux différents conseils et commissions.

1.1. Projet de partenariat entre l'IUT (DUT GMP : Génie Mécanique et Productique) et l'ENSAM (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers)

M. Savouré présente ce projet de partenariat :

Il présente le département GMP (Génie Mécanique et Productique) :

- Création en 1995
- Localisation : Campus de Cholet
- Capacité : 144 étudiants (96 en DUT + 48 sur 2 Licences professionnelles)
- Enseignement théorique scientifique
- Nombreux travaux pratiques (matériaux, conception, mécanique, fabrication)
- Parc "machines" important en fabrication mécanique
- 2000m² de locaux dont 1000m² de locaux pour les travaux pratiques spécifiques

La formation de "Bachelor" proposée par l'ENSAM est une formation post bac :

- Licence d'études supérieures en technologie
- 3 ans d'études vers le cycle d'ingénieur Arts & Métiers
- Promotion de 24 étudiants munis d'un BAC STI2D

Dans le cadre de ce partenariat, cette formation sera adossée au DUT GMP :

- 1ère année commune aux 2 formations - *(assurée par l'IUT)*
- 2ème année calquée sur le DUT, avec une orientation forte vers les poursuites d'études - *(assurée par l'IUT)*
- 3ème année : projet / stage / préparation concours - *(assurée par l'ENSAM)*

L'objectif est de permettre aux bacheliers STI2D d'intégrer une école d'ingénieurs. L'ENSAM est une école d'ingénieurs d'excellence dans la mécanique mais qui reste relativement généraliste. Au niveau de la poursuite d'études, l'ENSAM est dans la continuité du DUT GMP.

Ce partenariat ne pourra avoir lieu sans une relocalisation du département GMP. Les différents intérêts seront :

- Une mutualisation des moyens humains :
 - Intégration d'un pôle mécanique angevin d'excellence
 - Synergie importante entre les équipes pédagogiques
- Une mutualisation des moyens technologiques :
 - Équipement communs de TP
 - Rééquipement de l'atelier / moyens complémentaires
- Un recrutement facilité :
 - DUT GMP : 24 étudiants + groupe bachelor 24
- Au niveau des étudiants :
 - Attractivité du pôle universitaire angevin
 - Poursuites des études longues facilitées
 - Motivation accrue

M. Guérin estime que ce projet est très intéressant et ajoute que l'ISTIA pourra bénéficier de ce dispositif.

M. Leriche demande quelle sera la reconnaissance des étudiants de niveau BAC+ 3 qui n'intégreront pas une école par la suite.

M. Savouré répond que l'ENSAM garantit un grade de licence pour les étudiants ayant obtenu le Bachelor ENSAM. Le recrutement est ouvert dès cette année sur Bordeaux et Cluny.

M. Saint-André ajoute qu'une des particularités de ce dispositif, actuellement en discussion avec l'ENSAM, sera d'offrir à ceux qui ne seraient pas admis à l'ENSAM la possibilité de valider un diplôme de licence via les licences professionnelles portées par l'IUT.

Mme Mallet s'interroge globalement sur les formations délocalisées à Cholet par rapport à la construction du Pôle Universitaire Angevin.

M. Saint-André répond que l'objectif visé avec la communauté d'agglomération du Choletais est de reconfigurer une offre de formation plus proche du territoire. Il ne s'agit pas d'un désengagement vis à vis du Choletais.

M. Peltier demande aux membres un vote de principe sur la poursuite du projet. Les membres de la CFVU émettent un avis favorable à l'unanimité avec 36 voix pour.

1.2. Modification du calendrier des commissions VAP (Validation des Acquis Professionnels)

M. Latouche précise qu'auparavant il y avait deux commissions de VAP. Des difficultés étaient rencontrées notamment pour constituer des jurys conformes et pour inscrire les étudiants bénéficiant d'une décision favorable de VAP dans les délais impartis. A partir de cette année, une seule commission VAP sera organisée la dernière semaine de juin, dans les composantes.

M. Calenda estime que la mise en place d'une seule session va priver l'ISSBA de certains dossiers de candidatures.

M. Guérin signale que pour la formation de l'ISTIA délocalisée à Tanger, les recrutements ont lieu en octobre.

1.3. Parution de nouveaux arrêtés :

M. Peltier liste les différents arrêtés :

- o Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- o Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- o Arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master
- o Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature nationale des mentions de master
- o Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature nationale des mentions de licence

M. Peltier invite les membres de la CFVU à lire ces textes, qui serviront de base aux différents groupes de travail, comité de suivi licence et licence professionnelle et comité master.

M. Calenda demande quelles sont les dates butoirs pour la mise en œuvre des nouvelles mentions de masters.

M. Peltier répond que les nouvelles mentions de masters et intitulés des licences professionnelles, ne seront effectifs qu'à partir de la prochaine accréditation c'est à dire à la rentrée 2016/2017.

M. Saint-André ajoute qu'il devra y avoir une coordination à l'échelle de la CUE pour le niveau master.

M. Vidal aborde la présence des élus étudiants issus de l'Institut Catholique de l'Ouest siégeant au conseil. Il ne remet pas en cause leur légitimité, cependant, il constate que les problématiques rencontrées par ces étudiants sur leur lieu d'études ne sont pas les mêmes. Il regrette qu'en parallèle l'ensemble des composantes de l'Université ne soit pas représenté au niveau du collège étudiant.

M. Peltier rappelle que les étudiants sont élus en tant "qu'étudiant inscrit régulièrement à l'Université d'Angers".

M. Saint-André précise qu'à Angers, il n'y a qu'une seule université : l'université d'Angers. Il faut utiliser le terme "institut catholique de l'ouest" (ICO) et non "université catholique de l'ouest". Il souhaite que la terminologie fixée par loi soit respectée. Les étudiants de l'institut catholique de l'ouest sont inscrits dans des formations de l'université d'Angers qui sont portées de façon contractuelle par l'université d'Angers et dont les études sont validées selon les modalités de l'université d'Angers. Il n'apparaît pas anormal que les 2500 étudiants dont la vie quotidienne est réglée par nos décisions collectives soient représentés dans cette instance, ce qui est d'ailleurs prévu par la loi. Il a toute confiance dans les élus pour que tout se déroule de la meilleure façon possible.

M. Levaillant ajoute qu'il serait dommage d'avoir une attitude exclusive. Dans le cadre du regroupement d'universités cela représente plutôt un "plus" d'avoir des étudiants de l'Institut Catholique de l'Ouest.

M. Vidal ne veut exclure personne, il pense que les étudiants de l'Institut Catholique de l'Ouest peuvent apporter un plus aux conseils. Il s'interroge cependant sur les problématiques liées aux formations qui ne sont pas les mêmes que celle abordées dans les autres établissements.

M. Saint-André constate que cela s'applique aussi pour les formations au sein de l'université d'Angers et pour les formations pour lesquelles l'université est en partenariat (établissements publics ou privés). C'est l'intérêt d'avoir une assemblée diverse qui représente les différentes tendances et les différents établissements avec lesquels l'université travaille.

Mme Mallet a été étonnée par l'installation d'un bureau de vote aux Beaux Arts alors que les étudiants auraient pu venir voter sur les campus de l'université d'Angers.

2. Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2014

M. Peltier soumet au vote le procès-verbal. Il est approuvé avec 30 voix pour et 6 abstentions.

3. Election du Vice Président Etudiant (VPE)

M. Peltier rappelle les modalités d'élection du VPE :

« La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire élit en son sein un Vice Président Étudiant chargé des questions de vie étudiante en lien avec les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ».

Son mandat est de 2 ans. Il est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour ou à la majorité relative au tour suivant.

Deux étudiants se sont déclarés candidats à la Vice Présidence Étudiante : M. Corentin Chas et Mme Maurine Péron.

Chaque candidat présentera sa candidature pendant 5 minutes, puis 10 minutes seront consacrées aux questions/réponses. Le tirage au sort donne la parole à Maurine Péron en premier.

3.1. Candidature de Maurine Péron (annexe 1)

Mme Péron est en 1ère année de licence de lettres modernes. L'université d'Angers est pleine de richesse et elle a "à cœur" de la soutenir. Le bien être de l'étudiant est avant tout une priorité. Elle souhaite favoriser la vie étudiante, la culture et les conditions d'études pour que chaque étudiant puisse aimer l'université et qu'il puisse s'y sentir bien. Elle est résolument tournée vers l'avenir. Logeant dans une résidence universitaire, elle compare l'université à un écosystème où se mêlent différents acteurs et différentes cultures dont elle se propose d'être l'intermédiaire.

La culture a pour elle un écho particulier puisqu'elle a pratiqué le théâtre pendant 9 années et obtenu un BAFA "expression artistique".

La Culture

A l'heure où la vie étudiante n'est pas toujours facile et qu'être étudiant rime parfois avec difficultés pour trouver un logement, difficultés financières ou pour se nourrir sainement, la culture a son rôle à jouer à l'Université. Elle représente "un dépassement" du quotidien et un facteur de cohésion favorisant le partage et l'échange.

Mme Péron s'inscrit dans une perspective de continuité par rapport au travail engagé par la vice présidence en charge de la culture. Les reliquats sur le fond FSDIE représentent un nombre de possibilités non exploitées. Elle soutiendra toutes les initiatives étudiantes qui s'inscriront notamment dans une démarche culturelle, de solidarité, de citoyenneté et de culture scientifique. Cette démarche étudiante représente une nouvelle forme d'engagement étudiant et doit donc être accompagnée au mieux. Les référents FSDIE dans les composantes devraient disposer de plus de prérogatives car ils sont plus proches des étudiants et connaissent les réalités des étudiants de leur composante. Ils pourront ainsi mieux soutenir les petites associations qui ne connaissent pas les démarches à suivre pour obtenir une subvention. Elle propose également d'organiser des réunions entre les associations pour échanger sur les bonnes pratiques et favoriser la cohésion.

La communication autour de la carte culture université d'Angers mise en place l'année dernière devra être élargie. Elle n'a été vendue qu'à 300 exemplaires. Elle souhaite qu'un plus grand nombre d'étudiants puissent en bénéficier.

Le Campus Day a été une réussite cette année. Pour aller plus loin, elle propose que des associations de plus petite taille puissent prendre des initiatives dans ce projet et que des événements plus tardifs aient lieu en respectant bien sûr la réglementation en vigueur.

Elle souhaite monter un festival étudiant contre les discriminations l'année prochaine. L'université est aussi formatrice de citoyens. La semaine de l'international pourrait être étendue à toutes les composantes. Cet événement se déroule actuellement à l'ITBS et à la faculté de Droit, Economie et Gestion.

L'Université d'Angers est riche d'outils au service de l'amélioration de la vie étudiante. Dans le cadre d'une optimisation des outils, 5% du budget du FSDIE pourraient être dédiés au volet social, sous la forme d'aides aux étudiants attribuées par une commission avec la présence du SUMPPS, d'un psychologue ou d'un médecin.

Elle propose enfin qu'une réflexion soit menée au sein de la communauté universitaire sur le salariat étudiant qui représente la première cause d'échec à l'Université. Dans le cadre du développement du numérique, les étudiants devraient être consultés sur l'utilisation des nouveaux outils.

Elle regrette de ne pouvoir présenter l'ensemble de son projet au regard du temps imparti pour chaque candidat.

En conclusion, elle souhaite que l'université soit un lieu de partage et d'échanges, une cité où les étudiants doivent apprendre et se comprendre. Son mandat en tant que VPE sera placé sous les thèmes de la solidarité, de l'ouverture, de l'innovation, de la citoyenneté et de la culture, valeurs qui lui sont chères.

M. Peltier rappelle que la profession de foi de Maurine Péron a été mise à disposition des membres. Il propose à l'assemblée de poser des questions.

M. Levailant demande si le choix du chargé de mission a été fait

Mme Péron proposera Chloé Duchène, comme chargée de mission.

M. Levailant estime intéressante la profession de foi et s'interroge sur l'implication de Chloé Duchène au niveau des élections municipales et plus généralement sur la notion "d'apartisanisme".

Mme Péron répond qu'il faut distinguer le travail effectué à l'Université d'Angers et les convictions de chacun. Il est possible d'avoir un engagement citoyen et de s'impliquer dans la vie universitaire de manière apaisée.

Mme Mallet souligne que des enseignants de l'université sont aussi sur des listes électorales à Angers.

Mme Bouché, étudiante, demande ce qu'elle entend par l'"uniformisation des formations" pour les formations de type paramédical et médical et les formations de l'ICO.

Mme Péron répond que chaque étudiant doit se sentir représenté et représenté par l'université d'Angers, et de fait chaque projet étudiant initié par le VPE doit intégrer l'ensemble des étudiants.

M. Levailant demande comment elle voit le rôle de VPE dans le cadre d'une communauté d'universités.

Mme Péron répond qu'avant tout, elle devra porter la voix de l'université. Elle aura un rôle à jouer au sein des réunions de cohésion entre les différents Vice Présidents Etudiant pour que l'université soit attractive et être force de proposition.

Mme Cullière demande quels outils elle souhaite mettre en place pour travailler avec l'ensemble des acteurs étudiants et créer une cohésion sachant qu'elle est issue de l'UNEF.

Mme Péron souhaite travailler avec les différentes associations. Il est important que l'ensemble des associations soit convié à la conférence des présidents d'associations. Son objectif est de définir ce qui sera bénéfique pour l'université d'Angers.

M. Rulence remarque que Mme Péron n'a pas abordé le thème de l'alternance et de la professionnalisation.

Mme Péron répond que le thème de l'insertion professionnelle a été abordé plus largement dans sa profession de foi. Elle souhaite par le biais d'un forum des métiers que chaque étudiant puisse tisser des liens avec des entreprises et définir son projet professionnel. Il pourrait être développé sur les différentes composantes un bureau des stages.

3.2. Candidature de Corentin CHAS (annexe 2)

M. Chas considère la fonction de vice président étudiant comme un pivot des relations entre les différents acteurs de l'université : les enseignants, le personnel et les étudiants de toutes les composantes. Il est actuellement étudiant redoublant sa 3ème année de pharmacie. Cette expérience lui a permis d'approfondir les notions de compensation et de 2ème session. Toutes ces connaissances lui permettront de mieux comprendre les modalités de contrôle des connaissances présentées à la commission de la formation et de la vie universitaire en tant qu'élu étudiant ou vice président étudiant.

Son parcours associatif au sein de l'ACEPA (Association Corporative des Etudiants en Pharmacie d'Angers), lui a permis de découvrir le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche à Angers, affirmant ainsi son engagement associatif. A travers cette association, il a eu l'occasion de s'investir sur différents projets, notamment l'expérimentation de l'alternative à la PACES (parcours plurisanté). Ce projet novateur lui a permis de comprendre l'influence de la législation sur l'université mais aussi le rôle des différents conseils dans leur application. De la conception d'une maquette de formation à l'orientation des étudiants en passant par la création d'un tutorat institutionnel, il a appréhendé une partie des missions du Vice Président Etudiant. Ce projet a permis de mettre en place une partie de la cohésion universitaire en rassemblant les différents acteurs (enseignants, administratifs et étudiants) de toutes les composantes.

Par cette présentation, il souhaite expliquer le choix des axes rédigés dans sa profession de foi et permettre ainsi un échange à l'issue de son discours. Il souhaite développer le sentiment d'appartenance des étudiants à l'Université d'Angers replaçant ces derniers au cœur de la formation et favorisant ainsi leur insertion professionnelle. L'université reste le vecteur de formation des professionnels de demain, d'où la nécessité de travailler en collaboration avec la ville et l'agglomération notamment en participant aux journées de valorisation de la jeunesse angevine (qui pourrait représenter un des moyens de valoriser les projets FSDIE) ou en participant au conseil de la jeunesse angevine, organe consultatif de la jeunesse à la mairie d'Angers. La

réussite doit être accessible, c'est pourquoi il travaillera à améliorer les conditions d'études en partenariat avec le SUMPPS, le SUAPS et le CROUS défendant ainsi le réseau des œuvres cher aux étudiants. Il partage un but commun avec les acteurs de l'Université, "la réussite de tous les étudiants". Il remercie l'assemblée pour son attention et reste à disposition pour les éventuelles questions.

M. Levailant demande comment il imagine le rôle du VPE dans une communauté d'Universités et d'établissements.

M. Chas indique que loi du 22 juillet 2013 oblige les universités à se regrouper. L'université a choisi de prendre la voix d'une CUE ce qui valorisera la recherche et les IDEX. Il estime que chaque collège doit être représenté à sa juste valeur et que l'étudiant doit être au cœur de l'enseignement supérieur.

Mme Cullière, demande comment M. Chas, élu du réseau Fé2A et FAGE souhaite créer une synergie avec l'ensemble des étudiants.

M. Chas répond qu'un VPE doit représenter tous les étudiants de l'Université et tous les élus pour créer une cohésion.

M. Rulence demande quelle est la position de M. Chas par rapport à l'alternance et à la professionnalisation et quelles actions sont envisagées.

M. Chas répond que tous les étudiants en alternance doivent être pleinement intégrés à l'Université pour permettre une meilleure professionnalisation. Pour l'instant, il n'a pas d'action précise à proposer.

Mme Gros demande l'avis de M. Chas sur les risques et les bénéfices pour l'Université d'être membre de la CUE

M. Chas répond que les risques sont la sous représentation des étudiants et la disparition de filières. Cependant cela permettra une mutualisation des moyens et de certains enseignements et un rayonnement plus important notamment dans le domaine de la recherche et la création d'IDEX.

Mme Plaud demande sur quel axe M. Chas souhaite soutenir le réseau des œuvres.

M. Chas propose de collaborer avec le CROUS notamment dans le cadre du dispositif de soutien aux projets étudiants "culture action". Il souhaite également travailler avec les représentants étudiants élus au CROUS.

Mme Mallet demande si M. Chas a l'intention de participer à toutes les commissions du FNAU (Fonds National d'Aide d'Urgence).

M. Chas rappelle qu'il est d'abord étudiant, il essaiera de participer à un maximum de réunions. Il rappelle que le VPE est assisté d'un chargé de missions au conseil d'administration, qui pourra également représenter les étudiants au sein de commissions.

Mme Mallet souhaite avoir plus d'informations sur la journée de la valorisation de la jeunesse à Angers.

M. Chas répond qu'il s'agit d'une initiative créée il y a 2 ans par le conseil de la jeunesse angevine de la mairie d'Angers afin de valoriser toutes les initiatives étudiantes. Diverses manifestations sont organisées : concerts, rassemblements sur différentes places d'Angers.

M. Saint-André informe les candidats que le VPE fait partie des instances de gouvernance de l'Université, en particulier le comité de direction, qui réunit tous les vice-présidents tous les 15 jours et le conseil de gouvernance qui réunit les vice-présidents et les directeurs de composantes en alternance tous les 15 jours. Il signale qu'un comité de direction aura lieu demain matin à 9h30. Concernant la Communauté d'Universités, M. Saint-André précise qu'un groupe de travail relatif à la vie étudiante, intégrant des représentants étudiants et le VPE, devrait se mettre en place. Il souhaite que les usagers soient pleinement associés pour faire des propositions concrètes.

M Peltier rappelle les consignes de vote et propose de passer au vote. Le résultat des votes est le suivant :

Suffrages exprimés : 36

Élection du Vice Président Étudiant	
Candidatures	Résultat du scrutin
CHAS Corentin	16 voix
PERON Maurine	Elue à la majorité absolue au 1 ^{er} tour avec 20 voix

4. Elections des représentants étudiants au sein des commissions et conseils de gestion des services communs

Il est procédé ensuite à l'élection des représentants étudiants au sein des commissions.

o Instances statutaires

(Election à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour ou à la majorité relative au tour suivant)

Commission des relations internationales

Suffrages exprimés : 34

Représentant étudiant : 1 siège	Résultats du scrutin
PELLETIER Léonie	Élue à la majorité absolue au 1 ^{er} tour: 19 voix

Commission vie étudiante

Représentants étudiants : 3 sièges	Résultats du scrutin
CHAS Corentin	Elu à la majorité absolue au 1 ^{er} tour : 23 voix
LEVAVASSEUR Guillaume	Elu à la majorité absolue au 1 ^{er} tour : 20 voix
ALENET Wilhelmine	Elu à la majorité absolue au 1 ^{er} tour : 18 voix

Commission d'évaluation des formations

Suffrages exprimés au 1er tour : 35

Suffrages exprimés au second tour : 30

Représentants étudiants - 2 sièges	Résultats du scrutin
PELLERIN Nicolas	Elu à la majorité absolue au 1 ^{er} tour : 23 voix
DIALLO Cheick Tidiani	Elu à la majorité relative au 2 ^{ème} tour : 11 voix

Comité licence et licence professionnelle

Suffrages exprimés au 1er tour : 36

Représentants étudiants - 4 sièges	Résultats du scrutin
PELLERIN Nicolas	Elu à la majorité absolue au 1 ^{er} tour : 26 voix
LEVAVASSEUR Guillaume	Elu à la majorité absolue au 1 ^{er} tour : 24 voix
GROS Olivia	Elue à la majorité absolue au 1 ^{er} tour : 22 voix
PENARD Adrien	Elu par tirage au sort au 1er tour : 21 voix

Commission culturelle

Suffrages exprimés au 1er tour : 36

Suffrages exprimés au 2ème tour : 28

Représentants étudiants 2 sièges	Résultats du scrutin
COZIC Elisa	Elue à la majorité absolue au 1 ^{er} tour : 19 voix
CHAILLOU-DELECOURT Félix	Elu à la majorité relative au 2ème tour : 12 voix

Commission permanente du numérique

Suffrages exprimés : 36

Représentants étudiants : 2 sièges	Résultats du scrutin
DUCHENE Thibault	Elu à la majorité absolue au 1 ^{er} tour : 24 voix
ARTUS Rémy	Elu à la majorité absolue au 1 ^{er} tour : 20 voix

- o **Instances non statutaires** (élection à la majorité relative des suffrages exprimés, un seul tour)

Commission « bourses de mobilité » - suffrages exprimés : 34

Étudiants 2 sièges	Résultats du scrutin
CULLIERE Aurore	Elue à la majorité : 25 voix
PERON Maurine	Elue à la majorité : 27 voix

Comité master - suffrages exprimés : 35

Représentants étudiants 4 sièges	Résultats du scrutin
CULLIERE Aurore	Elue à la majorité : 26 voix
LEVAILLANT Mathieu	Elu à la majorité : 26 voix
DIALLO Cheick Tidiani	Elu à la majorité : 23 voix
GENTY Clément	Elu à la majorité : 18 voix

Groupe OVE - suffrages exprimés : 32

Représentants étudiants 3 sièges	Résultats du scrutin
DUCHENE Chloé	Elue à la majorité : 26 voix
DUCLOS Anaïs	Elue à la majorité : 18 voix
GENTY Clément	Elu à la majorité : 18 voix

Comité d'éthique - suffrages exprimés : 30

Représentants étudiants 4 sièges	Résultats du scrutin
GASTINEAU Julie	Elue à la majorité : 23 voix
QUILLERE Jérémy	Elu à la majorité : 21 voix
GENTY Clément	Elu à la majorité : 18 voix

- o **Conseils de gestion des services communs** (Election à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour et à la majorité relative au second tour)

Conseil de gestion du SUIO-IP

Suffrages exprimés au 1er tour : 36

Suffrages exprimés au 2ème tour : 35

Représentants étudiants - 2 sièges	Résultats du scrutin
CULLIERE Aurore	Elue à la majorité absolue au 1 ^{er} tour : 19 voix
PELLERIN Nicolas	Elu à la majorité relative au 2ème tour : 17 voix

Conseil de gestion du SUMPPS - suffrages exprimés : 36

Représentants étudiants - 2 sièges	Résultats du scrutin
LEBECHNECH Inès	Élu à la majorité absolue au 1 ^{er} tour, 21 voix
OTON Aurélien	Élu à la majorité absolue au 1 ^{er} tour, 19 voix

Conseil de gestion du SUAPS - suffrages exprimés : 28

Représentant Étudiants (4 sièges) 2 candidatures proposées	Résultats du scrutin
BROUILLARD DUSONG Valentin	Elu à la majorité absolue au 1 ^{er} tour : 23 voix
DUCLOS Anaïs	Elue à la majorité absolue au 1 ^{er} tour : 21 voix

5. Accord cadre entre l'Université d'Angers et l'ESA

M. Peltier présente ce point. Pour situer cet accord, il informe que 6 licences professionnelles font l'objet de conventions entre l'Université et l'ESA pour la délivrance du diplôme. La mise en œuvre pédagogique est faite par l'ESA.

Pour simplifier les échanges entre le groupe ESA et l'université, il a été décidé de rassembler les conventions de ces licences professionnelles dans une convention "cadre" de manière à pouvoir consolider les éléments financiers concernant ces formations. Une facturation croisée sera émise, ainsi l'ESA va émettre une facture dans le cadre des enseignements qui sont réalisés dans nos formations. Réciproquement, l'Université va émettre une facture à destination du groupe ESA pour les enseignements réalisés à l'ESA. L'objectif est d'avoir 2 mandats croisés et de simplifier le travail administratif.

M. Leriche fait remarquer que dans le cadre de la validation des acquis transmise par certains établissements partenaires, les avis des enseignants de l'université ne sont pas toujours suivis.

M. Peltier est surpris car l'université est décisionnaire en dernier recours. Il soumet au vote ce projet. Les membres émettent un avis favorable avec 31 voix pour et 5 abstentions.

6. Convention d'enseignement relative au master 1 Biologie et Technologie du Végétal entre l'Université d'Angers et l'ESA

M. Peltier indique que ce point est reporté car l'ensemble du dossier n'est pas finalisé. L'objet de la convention est de permettre la facturation des heures d'enseignement "ESA" dans le cadre du master biologie et technologie du végétal.

7. Création du diplôme universitaire (DU) : DU "Handicap : participations et compensations"

M. Rexand Galais présente ce point. La dénomination de ce DU fait référence à la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 impliquant notamment le droit à la compensation, des nouvelles modalités de travail, le partenariat. A l'issue de la parution de cette loi, des formations centrées sur le handicap sont apparues. Le plus souvent, il s'agissait de formations issues de spécialités. Depuis quelques années, cette loi fait l'objet d'évaluation. Un élément ressort : la question du travail en partenariat. Un rapport du sénat a fait apparaître une situation de cloisonnement en fonction de la spécialité. Ainsi, il existe une définition et une prise en charge du handicap d'une part par le champ du médical et d'autre part, par les travailleurs sociaux. En définitive tous ces acteurs de la prise en charge du handicap doivent se retrouver. Lors des discussions sur les modifications de la licence professionnelle intervention sociale "spécialité coordination, handicap et vieillissement", est apparue l'idée de proposer une formation de DU alliant à la fois les savoirs médicaux et les savoirs issus des sciences humaines. Ce DU porté par l'UFR Lettres, Langues Humaines et Sciences Humaines et l'UFR Médecine est un DU à destination de professionnels issus du champ de la gérontologie mais aussi du champ social ou sanitaire qui veulent acquérir une compétence spécifique transversale. L'originalité de ce DU est de proposer l'acquisition de savoirs mais aussi une réflexion sur ces savoirs avec une intégration de l'analyse des pratiques.

L'offre de formation est de 136 heures.

M. Peltier soumet au vote la création de ce DU. Les membres émettent un avis favorable à l'unanimité avec 36 voix pour.

8. Modification de la maquette de la licence professionnelle intervention sociale "spécialité coordination, handicap et vieillissement"

M. Rexand Galais informe qu'il s'agit d'une rénovation de la licence professionnelle. Cette licence professionnelle a été créée principalement en appui aux Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC). Progressivement, l'employabilité au sein des CLIC a diminué. D'autres réseaux sont apparus comme les maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA). La question du handicap a rejoint la question de la gérontologie autour du bi pôle autonomie et dépendance.

Il s'est avéré que la dernière année d'ouverture de cette licence professionnelle, des étudiants ont eu des difficultés pour trouver des stages. L'idée est venue de développer la valeur handicap au sein de cette licence. Il a été introduit des nouvelles méthodes et de nouveaux outils à destination du champ du handicap et de la gérontologie : plus largement, une introduction de la notion de "vulnérabilité sociale".

Les étudiants de cette licence professionnelle pourront bénéficier des apports du DU handicap.

M. Peltier rappelle qu'il s'agit de modifications d'ordre pédagogique. Il soumet au vote cette licence professionnelle. Les membres émettent un avis favorable à l'unanimité avec 34 voix pour.

9. Cadrage des UEL (Unités d'Enseignement Libre)

M. Peltier présente ce point. La validation de l'offre complète d'UEL se fait généralement au CEVU de juin. Le cadrage proposé va permettre d'envisager de modifier l'offre d'UEL ou d'en proposer des nouvelles. Ce cadrage est issu du travail du comité de suivi licence et licence professionnelle.

I Chaînage des UEL :

Les UEL proposées l'an dernier UEL "Accompagnement scolaire" et UEL "Accompagnement du vieillissement" sont construites de la manière suivante :

- une part d'enseignements de type magistral pour préparer l'action
- une action dans une structure adaptée au projet

Pour l'accompagnement scolaire, la structure d'accueil est le centre Jacques TATI qui réalise cet accompagnement pour les élèves du quartier Belle Beille. Cette année une trentaine d'étudiants ont suivi cette UEL au premier semestre. M. Peltier précise qu'il s'agit de l'accompagnement scolaire et non de l'aide au devoir. La difficulté est un calendrier: le centre Jacques TATI poursuit cette action sur l'année or les UEL sont semestrielles. Il a été très difficile de maintenir un effectif raisonnable d'étudiants au second semestre pour réaliser cet accompagnement.

Les UEL sont basées sur le fonctionnement suivant :

- Indépendance entre les UEL pour éviter un chaînage qui pourrait contribuer à introduire du disciplinaire "masqué" dans la formation.

Aujourd'hui, il est proposé au second semestre une UEL pratique du sport en milieu scolaire pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, leur permettant ainsi de poursuivre l'accompagnement au centre Jacques TATI mais le seul créneau possible (mardi 18h -19h) n'est pas disponible pour tous les étudiants.

M. Peltier propose aux membres de permettre le chaînage d'UEL entre le choix du 1er semestre et celui du 2ème semestre de façon à permettre le développement de l'action sur l'ensemble de l'année pour les UEL suivantes :

- Accompagnement scolaire
- Accompagnement du vieillissement
- Vox campus
- Anjou Inter Langues

M. Challens de Cevins indique qu'il s'est inscrit au second semestre à l'UEL Vox campus sans avoir suivi les enseignements du 1er semestre et l'intégration s'est faite sans difficulté.

Mme Mallet ajoute que l'on peut adhérer à Vox campus en dehors des UEL.

Les membres émettent un avis favorable avec 25 voix pour et 9 abstentions sur la possibilité de chaînage sur les UEL citées au dessus.

M. Leriche souhaite disposer d'un retour sur ce fonctionnement d'ici un an.

■ **Augmentation du nombre d'UEL**

Le comité de suivi licence et licence professionnelle a souhaité que l'offre d'UEL soit augmentée car la capacité d'accueil est atteinte et ceci pose le problème de liberté de choix pour les étudiants. M. Peltier propose donc la création d'UEL sur les thèmes suivants :

- nutrition et diététique
- secourisme

Mme Richard est très favorable à l'ouverture d'une UEL secourisme et souhaite que la faculté de médecine soit associée à la réflexion. Cependant, elle souligne que le coût est important pour l'achat de matériel spécifique et pour la délivrance de la certification.

M. Leriche propose de coupler cette réflexion avec celle menée dans le cadre de plurisanté, formation dans laquelle la nutrition est abordée.

M. Duchène demande le coût de la mise en place d'un tel enseignement.

Mme Richard répond que pour l'instant le projet n'est pas suffisamment avancé pour y répondre.

M. Peltier propose également l'idée d'une UEL sur le thème suivant : "connaissance de la bourse et des produits d'épargne". Cette liste est non exhaustive; il s'agit de propositions.

M. Boisson signale que l'UFR LLSH est la composante qui propose actuellement le plus d'UEL. Au vu des contraintes budgétaires l'offre pourrait diminuer l'année prochaine.

Mme Rey souligne le problème des horaires des cours d'Anjou Interlangues en dehors du créneau du jeudi après-midi.

M. Vidal ajoute aussi qu'il faut des moyens pour mettre en œuvre ces nouveaux enseignements. Il ne faudrait pas que l'offre de formation s'appauvrisse par manque de moyens.

10. Intégration du magistère "tourisme" dans le cadre du LMD

Le magistère est un format de diplôme qui n'existe plus. Ce titre était pourtant reconnu dans le monde professionnel. Une première étape a été de transformer la 1ère année de magistère en L3. Mme Pébarthe présente la poursuite de l'intégration d'une partie du magistère 2 et 3 dans le master 1 et 2.

Mme Pébarthe rappelle que la formation magistère se déroulait en 3 ans du niveau Bac+2 au Bac +5 et s'est transformée en DU.

Cependant, le volume horaire étant très important sur le DU, il a été décidé de l'intégrer dans le cadre LMD : il s'agit ici de "mastériser" une partie de cette formation sur les années de master 1 et master 2.

Elle ajoute que 3 parcours de master sont sollicités : restauration collective, hôtellerie et événementiel au sein du master tourisme. Les étudiants proviennent donc essentiellement de la L3 parcours hôtellerie et événementiel et d'un nouveau parcours de restauration (prochain point abordé dans l'ordre du jour).

Elle précise que le DU existe toujours mais fait l'objet d'une autre inscription. Cette inscription n'est pas obligatoire pour les étudiants de L3 ou de master à venir.

Mme Pébarthe répond à M. Vidal que les frais liés à l'inscription correspondent aux droits ministériels de master.

M. Peltier propose de voter. Les membres émettent un avis favorable à l'unanimité avec 29 voix pour.

11. Création d'un parcours restauration en Licence 3ème année Ingénierie des Services

M. Peltier informe que la licence Ingénierie des Services s'intitulera à la rentrée Licence sciences sociales.

Mme Pébarthe précise que ce parcours avait été validé lors de la dernière campagne d'habilitation, cependant il n'avait pas ouvert. Il correspond à un réel besoin de recrutement.

M. Peltier propose la création de ce parcours au vote. Les membres émettent un avis favorable à l'unanimité avec 29 voix pour.

12. Présentation de la Charte Anti plagiat (annexe 3)

M. Clere présente ce dossier. Il rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place, essentiellement constitué de personnes ayant testé différents logiciels. Dans le cadre d'une expérimentation sur l'année universitaire, plusieurs composantes se sont portées volontaires. Cette expérimentation consistait à intégrer les risques du plagiat dans les formations du SCD à la citation des sources. Elle englobait également la mise en place d'un logiciel de similitude dans différents sites pilotes avec la volonté d'élargir ensuite l'expérience à l'ensemble de l'université pour l'année prochaine.

Le groupe de travail a proposé une charte anti plagiat mise à la disposition des étudiants et des personnels de l'université. Cette charte a été validée par la DEVE et le service juridique.

Elle englobe :

- la prise en compte des valeurs de l'Université
- un engagement par les personnels et les étudiants à respecter ces valeurs
- la mise à disposition un outil de détection des similitudes (l'appréciation du plagiat restant soumise à l'avis de l'équipe pédagogique)
- une définition des sanctions encourues si le plagiat est avéré

Il s'agit d'une démarche globale, la volonté étant de prévenir et d'encadrer les étudiants pour éviter les situations de plagiat avéré.

M. Vidal demande quelle est la structure qui prend les mesures de sanctions dans le cas de plagiat avéré ?

M. Clere répond que le plagiat sera détecté dans le cadre d'un jury.

M. Check Diallo demande si cette sanction s'applique aussi aux tuteurs pédagogiques. La responsabilité est-elle partagée ?

M. Peltier répond que l'outil mis à disposition permettra de détecter les similitudes et que l'ensemble des personnels de l'université est concerné par le problème de plagiat. Néanmoins, on ne peut demander à un enseignant à un instant T d'être omniscient.

M. Rulence ajoute que l'objectif est aussi de protéger le travail de l'étudiant contre le plagiat par un autre étudiant.

M. Lemaire demande si une définition des bases de données existe. Il rencontre un problème récurrent avec les étudiants en échange "Erasmus" qui profitent de leur passage dans les pays étrangers pour reprendre des travaux dont ils ont eu connaissance sur place.

M. Clere répond que le logiciel permet de construire une base à partir de l'ensemble des documents soumis à l'analyse du logiciel. Pour des documents rédigés en langue étrangère, des démarches ont été effectuées auprès du fournisseur pour avoir accès à au moins une base pour effectuer un contrôle.

M. Clere ajoute que cette volonté de mise en place d'une charte anti plagiat est venue du nombre croissant de cas de plagiat suspectés et présentés à la section disciplinaire.

M. Duchène s'interroge sur l'appropriation du travail d'un étudiant par un enseignant.

M. Peltier répond que cette éventualité est prévue dans l'article 5 de la charte "les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires tant à l'égard des étudiants (Articles L. 811-6 et R.712-9 à R.712-46 du code de l'éducation et articles 40 et 41 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 – version consolidée du 21 août 2013) que des personnels (loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et articles L952-8 et L952-9 du code de l'éducation). En cas de plagiat avéré ou de contrefaçon, la procédure disciplinaire ne préjuge pas d'éventuelles poursuites judiciaires".

M. Peltier propose de voter sur cette charte. Les membres émettent un avis favorable à l'unanimité avec 29 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de l'Université

Jean-Paul Saint-André

Le Vice Président du CEVU

Didier Peltier

La Directrice des Enseignements et de la Vie
Etudiante

Brigitte Brault